

DERNIERE MINUTE
CHASSEURS ATTENTION AUX OUVERTURES
Département de l'Ardèche

ESPECES	OUVERTURE	CONDITIONS SPECIFIQUES
Tourterelle des bois	Samedi 26 août 2017	La chasse de la tourterelle des bois ne peut être pratiquée qu'à poste fixe matérialisé de main d'homme et qu'à plus de 300 mètres de tout bâtiment.
Caille des blés	Samedi 26 août 2017	Néant
Bécasse des bois, Grives, Merle noir, Pigeons, Tourterelle turque, Alouette, et autres gibiers migrateurs terrestres, Vanneau huppé	Ouverture générale	Prendre en compte le PMA Bécasse national et consulter l'Arrêté Préfectoral

ESPECES	OUVERTURE	CONDITIONS SPECIFIQUES
Oies, limicoles, Canards : Colvert, Pilet, Siffleur, Souchet, Sarcelle d'été, Sarcelle d'hiver, Fuligule Milouinan, Garrot à œil d'or, Harelde de miquelon, Macreuse noire, Macreuse brune, Eider à duvet	Lundi 21 août 2017 6h00	Art. L. 424-6 Dans le temps où, avant l'ouverture générale, la chasse est ouverte, les espèces de gibier d'eau ne peuvent être chassées que : 1°- En zone de chasse maritime, 2°- Dans les marais non asséchés, 3°- Sur les fleuves, rivières, canaux, réservoirs, lacs, étangs et nappes d'eau ; la recherche et le tir de ces gibiers ne sont autorisés qu'à distance maximale de 30m de la nappe d'eau.

		<p>Suite à l'AP relatif à l'ouverture et fermeture de la chasse saison 2017/2018 pour le département de l'Ardèche : <u>la chasse du canard colvert est interdite sur les communes de</u></p> <p>AUBENAS – BALAZUC – CHAUZON – FABRAS – LABEGUDE – LANAS – LALEVADE – RUOMS – PONT DE LABEAUME – PRADES – PRADONS – ST DIDIER SOUS AUBENAS – ST ETIENNE DE FONTBELLON – ST GERMAIN – ST MAURICE D'ARDECHE – ST PRIVAT – ST SERNIN – UCEL – VALS LES BAINS - VOGUE</p>
<p>Poule d'eau, Foulque macroule, Fuligule milouin, Fuligule morillon, Râle d'eau, Chipeau, Nette rousse</p>	<p>Vendredi 15 septembre 2017 7h00</p>	<p>Néant</p>

**Moratoire (chasse interdite) pour les espèces suivantes :
Courlis cendré, Barge à queue noire**

ATTENTION

**Consulter les règlements intérieurs des ACCA et des GIC
qui sont toujours en vigueur**